



Compte-rendu **Commission transition écologique** **01/02/2024**

La commission transition écologique présidée par Pierre LEROY, Président du PETER du Briançonnais, du Guillestrois, des Ecrins et du Queyras, a pour objectif d'analyser et de renforcer le plaidoyer de l'association sur les questions de transition écologique et d'adaptation à l'échelle territoriale.

A cette occasion, plusieurs opérateurs sont intervenus pour éclairer les participants sur la question de la transition écologique : Jean-Baptiste GOISQUE, en sa qualité d'ingénieur projets chez EDF Renouvelables, Emmanuel VERLINDEN, en sa qualité de directeur d'études et d'expert Énergie Climat à Citadia, Émilie BOUT, en sa qualité de directrice générale des services, Agglomération et ville de La Rochelle.

Ce compte-rendu est rédigé par les étudiants de l'UCO de Niort, Licence Sciences politiques, dirigé par Éric PUISAIS, enseignant-chercheur.

I – Introduction par Pierre LEROY

Face aux différentes crises, les collectivités territoriales sont porteuses d'espoir. Elles peuvent décider, dans un effort collectif, de la création d'un PETER ou d'un Pays qui seraient à part dans le mille-feuille des collectivités. Ils sont à part d'une part par leur incapacité de lever l'impôt, mais surtout parce qu'ils résultent d'une démarche volontariste des élus locaux. Les PETER sont un outil utile à la construction d'un projet commun avec les intercommunalités.

La transition écologique ne doit pas être vue comme un poids, mais comme une opportunité nécessitant un changement de logiciel et pouvant être un effet d'aubaine. Le livre de Pierre Leroy Passage délicat avec pour sous-titre "Penser et panser le territoire" place les élus locaux non pas comme décideurs, mais comme animateurs de territoire prenant soin d'une population et d'un territoire. Prendre soin d'une population nécessite de s'interroger sur ses besoins primaires et de les garantir grâce à tous les outils à disposition. Le besoin primaire de boire n'est aujourd'hui pas garanti ni en quantité (il y a 5 ans, 20 communes étaient privées d'eau, il y a six mois, c'était 2 000 communes et dans dix ans, ce sera 15 000 ?) ni en qualité avec les captages en danger. L'autonomie alimentaire n'est pas non plus garantie avec une autonomie française de seulement 5 jours pour notre pays développé, de même que l'autonomie en énergie et en lien social.

Le rôle de l'élu est d'avancer vers ces autonomies, d'attraper les problématiques de développement local et d'aider les citoyens à changer leurs pratiques, car il est difficile de réduire ses émissions de CO2. Ces projets doivent être coconstruits pour résoudre les différentes crises. Ainsi, les maires doivent changer leur vision et laisser la porte de leur mairie ouverte et laisser les citoyens choisir avec des consultations et surtout des concertations, même si celles-ci sont longues, compliquées et chères. Aujourd'hui, les politiques publiques ont abandonné les logiques d'atténuation et adoptent une logique d'adaptation, en tombant parfois dans la mauvaise adaptation qui à long terme pollue encore plus. Il est important d'ouvrir les yeux sur la viabilité des territoires et de systématiser leur adaptabilité avec des calculs. Le travail de l'ANPP et de cette commission est donc cette coconstruction vers une sobriété individuelle et collective.

II - Les projets d'aménagement du territoire d'EDF par Jean-Baptiste GOISQU

La branche développement de projets solaires et éoliens du groupe EDF bénéficie de 3 800 collaborateurs et s'occupe de l'ensemble de la chaîne de valeur. Ils développent des outils d'adaptation aux changements climatiques comme l'agrivoltisme où, sur une même

parcelle, il y a une production agricole et une production photovoltaïque. L'État encadre la pratique de l'agrivoltisme (loi d'accélération du 10 mars 2023) en incluant 3 critères : l'agriculture significative sur le terrain, un agriculteur actif et une production valorisable. Tout l'enjeu est de produire des zones d'ombrages, d'augmenter la protection contre les aléas et d'améliorer le bien-être animal lors des périodes sensibles. Tout ceci rentre dans l'objectif étatique de multiplier par 10 la production d'électricité renouvelable d'ici à 2050. L'objectif est de considérer l'agrivoltisme comme le croisement de la question de la souveraineté alimentaire, de la pérennité des activités et des exploitations agricoles, ainsi que de la réponse aux objectifs de la transition énergétique. Le tout en ajoutant une crédibilité scientifique à l'agriculture pour justifier le projet en harmonie avec la pérennité économique du territoire. Très souvent, c'est le fruit d'échanges réguliers avec l'exploitant et les représentants du monde agricole qui permettent de construire ces projets et de mieux comprendre les enjeux agricoles. Tout l'enjeu est de travailler de manière collective entre partenaires, en croisant les enjeux et les regards et en se demandant comment produire mieux et surtout comment ne pas créer de contre références.

Les projets de territoire doivent intégrer la population locale et les représentants agricoles et institutionnels à plusieurs échelles pour être pérennes. Pour être pérennes ils s'appuient sur des rendez-vous réguliers ainsi qu'avec consultation en amont intégrant les partenaires locaux. Le territoire doit être au cœur du projet, c'est un projet d'aménagement qui doit prendre en compte le Code de l'urbanisme et le Code rural. Le projet doit aussi être en relation avec des outils de planification afin de s'insérer de la meilleure manière sur le territoire. Un exemple de projet situé à Perpignan permet d'illustrer que le projet part d'un échange local avec le maire de la commune et d'EDF. Cet échange permet de maintenir ou relancer les questions agricoles en lien avec l'écosystème local, à l'image des partenaires agricoles, chasseurs, et les chambres d'agriculture.

III – Transition énergétique communale : les défis dans la lutte contre le changement climatique par Emmanuel Verlinden

Le point central de l'intervention est la stratégie bas-carbone qui est la priorité lors de l'étude des projets communaux. Le véritable débat est de savoir comment on préserve les espaces et les capacités d'absorption du carbone. L'utilisation intelligente des terrains communaux privés et publics et la pérennisation des projets des territoires font également partie du débat. Ainsi, il est essentiel d'avoir une stratégie climatique abordant la neutralité carbone et l'équilibre entre émission et capacité d'absorption grâce à nos infrastructures et à notre biodiversité

Monsieur Verlinden aborde la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Après avoir expliqué son fonctionnement, il affirme que la loi met en avant le rôle des communes, mais que cela provoque des débats. Cependant, il soutient que ces dernières ont un certain nombre d'atouts pour contribuer efficacement aux objectifs du projet territorial. Il donne l'exemple de leur capacité à soutenir et à promouvoir l'utilisation ou à l'établissement des priorités de certains projets et initiatives grâce à leur influence et à leurs ressources locales. De plus, il insiste sur la nécessité d'aborder les projets liés aux énergies renouvelables à l'échelle de l'intercommunalité en plus de la commune pour garantir une certaine cohérence. Enfin, il soulève la question fondamentale de l'évaluation de l'accessibilité locale dans les zones d'accélération ainsi que les critères acceptables pour leur conception, en tenant compte de la vision politique des communes et des divers acteurs impliqués. Il insiste sur l'obligation de l'implication de l'ensemble des acteurs locaux dans la définition de ces zones afin de déterminer les priorités et les axes de développement les plus pertinents pour le bien commun.

IV – S'engager pour un avenir durable : les initiatives de La Rochelle et les défis à relever par Émilie Bout.

En tant que directrice générale des services de La Rochelle, Madame Bout souligne la nécessité du devoir de mémoire pour sensibiliser à la fragilité de nos territoires ainsi que pour réagir de manière adéquate aux défis qui se présentent. Ainsi, elle affirme qu'il est indispensable d'informer et de sensibiliser les citoyens pour leur faire comprendre l'importance de l'adaptation à nos territoires et à leurs aléas, notamment en modifiant nos comportements.

Le territoire de La Rochelle affiche une volonté de vivre durablement, de favoriser le bien-être de ses citoyens et de s'orienter vers une politique bas-carbone. Ainsi, la ville a mis en place plusieurs projets, dont les vélos jaunes et le blocage du vieux port aux automobiles, pour améliorer le bien-être et l'attractivité de la ville. De plus, la ville s'engage dans des actions concrètes telles que l'élaboration d'un plan climat et l'obtention du label « territoire engagé transition écologique »

La Rochelle est confrontée à de nouveaux enjeux comme le tourisme durable ou encore la protection des logements face aux inondations. Cependant, Madame Bout affirme qu'il reste des progrès à faire, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables et de la protection contre les inondations. Pour y faire face, la ville dispose de plusieurs outils, dont les instances de concertation sur le territoire.

IV – Questions diverses

Quelle est la place que doit prendre chaque acteur pour ces changements ? De plus, l'interlocuteur met en avant l'importance qu'il faut donner aux citoyens et à l'échelle nationale.

→ Jean-Baptiste GOISQUE met en avant l'importance des citoyens dans les projets, notamment sur les questions d'appropriation. Selon lui, la loi permet aux collectivités de pouvoir rentrer dans les sociétés de projet, ce qui permet d'avoir un actionnariat multiple et varié. Ainsi, la voix portée par les multiples acteurs permet d'ajouter de la valeur aux projets.

→ Emmanuel VERLINDEN met en avant qu'il est clair que lorsqu'il est question de rapprocher les différents acteurs, on observe que certains acteurs possèdent moins de places : il y a donc un vrai enjeu que les travaux réalisés soient remontés et partagés aux différentes strates du millefeuille.

→ Pierre LEROY parle de son expérience personnelle en tant que PETR. Il est primordial, selon lui, de lancer le débat préalablement à tous les projets. Sinon, selon lui, on ne peut parler de concertation, mais de consultation. Le grand enjeu actuellement et pour les années à venir, c'est de réussir à travailler ensemble. Il met en avant que ce n'est pas une chose facile, mais justement, le travail en équipe et la lucidité face à cette situation permettent d'y arriver.

Comment fonctionne la coopérative carbone ?

→ Émilie BOUT : la coopérative créée dans le cadre du projet La Rochelle 0 carbone sur l'initiative de personnes engagées et compétentes sur ces sujets. Et qui ont su convaincre sur l'intérêt à le porter et à le créer. Cette coopérative s'est constituée une gouvernance propre : elle est donc soutenue par l'Agglomération mais pas portée par elle. Elle a une structure exogène à l'Agglomération et autonome, et elle peut donc répondre à des appels d'offre lancés par l'Agglomération. Et surtout, son point fort, c'est la rapidité d'action.